

Délibération n°9/2023

Accompagnement du Syndicat Mixte par l'ADAUHR et l'ADEUS dans la préparation des documents permettant la révision du SCoT Colmar Rhin Vosges

Etaient présents : 67 délégués titulaires ou suppléants

REBERT Christian, DANJEAN Anne-Lucie, SAUTIVET Thierry, GEBHARD Claude, BUCKEL Michel, HELMLINGER Marie-Joseph, ANTONY François, HANS Monique, STRAUMANN Éric, SPITZ Michel, HELDERLE Olivier, BASS Paul, SIGRIST Etienne, FOLLIGUET Isabelle, ROMANO Angelo, TINGEY André, HENRY Maurice, MARTINEZ Brigitte, WINKELMULLER Laurent, VONTHRON Daniel, STOEBNER Thierry, STURM Alfred, MIGLIACCIO Patricia, HABERKORN Raymond, REINHEIMER Bernard, WEICK Alfred, DISCHINGER Pierre, MARTIN Monique, BOUCHE Marc, KURY Guy, HABLITZ Christophe, OHLMANN Grégory, FURLING Maxime, ROMAIN Anne-Véronique, MULLER Éric, BESSEY Thierry, DEYBACH Heidi, SCHULLER Jean-Marc, BUSCH Michel, SCHLUSSEL Benoît, SCHOEPPF Daniel, VOGEL Pierre, TAILLEFER Jean-Luc, BETTER Philippe, BUECHER Jean-Paul, VOINSON Michel, BOESCH Monique, KUENTZMANN Mireille, LEY Richard, WISS Fabienne, LAMY Réjane, BURGARD Gabriel, TANNACHER Géneviève, NICOLE Serge, GERARD Frédéric, BALTZINGER Richard, MARSCHALL Patrice, BONNET Matthieu, URBAN Sylvie, JAEGER Luc, VOGEL Maïté, DIETRICH Martin, FREYBURGER Benoît, GERBER Hélène, FORNARA Rosalie, SCHMIDT Florent, SCHOTT Jean-Luc

Etaient également présents :

UHLRICH-MALLET Odile (suppléante de M. Eric STRAUMANN) et Grégory DELATTRE directeur du SCoT.

M. Éric STRAUMANN, membre du Conseil d'Administration de l'ADAUHR ainsi que M. Luc JAEGER employé de l'ADAUHR ont quitté la salle et n'ont pas pris part au débat et au vote.

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Syndicat mixte a prescrit la révision du SCoT le 30 novembre 2022 au vu d'une part, de l'analyse des résultats de l'application du SCoT réalisée avec l'appui conjoint de l'ADAUHR et de l'ADEUS et d'autre part de l'obligation d'intégrer les objectifs de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.

Dans la continuité des travaux déjà menés pour le bilan 2016/2022 du SCoT présenté lors du Comité Syndical du 30 novembre 2022, l'ADAUHR et l'ADEUS dans leurs compétences respectives et en complémentarité, se proposent d'accompagner le Syndicat Mixte, dans la préparation des documents permettant la révision du SCoT Colmar Rhin Vosges.

L'accompagnement de l'ADAUHR et de l'ADEUS fait l'objet d'une proposition détaillée et chiffrée d'un montant de 400 000 €. Cet accompagnement se déroulera sur 4 ans jusqu'à l'approbation du nouveau SCoT prévue en 2027. Il ferait l'objet d'une subvention pluriannuelle à l'ADEUS pour un montant total de 205 000 euros et d'une facturation de 195 000 € de l'ADAUHR. L'inscription des travaux d'accompagnement à la révision du SCoT dans le programme de travail partenarial de l'ADEUS permettrait au Syndicat Mixte d'être exonéré de la TVA sur cette part. La partie d'accompagnement de l'ADAUHR reste soumise à la TVA.

La majeure partie des travaux menée par l'ADAUHR et l'ADEUS se dérouleront en 2024 et 2025 (l'année 2026 sera principalement dédiée à la consultation des Personnes Publiques Associées et à

l'enquête publique), il est proposé, pour bénéficier d'un budget d'étude suffisant sur ces deux années, d'augmenter la cotisation des membres du Syndicat Mixte à partir de 2024.

Afin d'avoir une vision globale des besoins du Syndicat Mixte en 2024 et sur les années suivantes, le nouveau montant de la cotisation 2024 sera proposé dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2024 qui se déroulera fin janvier 2024. Il sera compris entre 0,46 € et 0,51 € par habitants et par hectares contre 0,41 € en 2023 comme présenté dans le tableau suivant :

	CC Vallée de Munster	CC Alsace Rhin Brisach	Colmar Agglomération	Total
Cotisation 2023 (0,41 €/hab/ha)	14 798,54 €	27 331,83 €	57 559,08 €	99 689,45 €
Valeur basse cotisation 2024 (0,46 €/hab/ha)	16 603,24 €	30 664,98 €	64 578,48 €	111 846,70 €
Valeur haute cotisation 2024 (0,51 €/hab/ha)	18 407,94 €	33 998,13 €	71 597,88 €	124 003,95 €

Pour information, La DDT du Haut Rhin a confirmé une participation financière à la révision du SCoT par le biais de la DGD « Urbanisme » à hauteur de 27 000 €. Cette dotation sera versée au Syndicat Mixte avant la clôture de l'exercice budgétaire 2023.

Une demande de subvention sera également déposée auprès de la Région Grand Est qui pourrait subventionner la révision du SCoT au titre de son aide à la couverture régionale en SCoT. Si cette aide est accordée, elle serait d'un peu plus de 14 500 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le COMITE SYNDICAL,

Après avoir délibéré,

Vue la prescription de la révision du SCoT Colmar Rhin Vosges,

Vue la demande d'adhésion faite par le Syndicat Mixte à l'ADAUHR et à l'ADEUS,

Vue la proposition financière d'accompagnement à la révision du SCOT Colmar Rhin Vosges réalisée par l'ADAUHR et l'ADEUS,

Décide à l'unanimité des délégués présents lors du vote,

De confier l'accompagnement de la préparation des documents permettant la révision du SCoT Colmar Rhin Vosges à l'ADAUHR et l'ADEUS,

De l'augmentation de la cotisation des membres du Syndicat Mixte pour l'année 2024 conformément aux dispositions présentées ci-dessus,

D'inscrire les budgets nécessaires à cet accompagnement aux budgets primitifs 2024 et suivants,

D'attribuer une subvention pluriannuelle de 205 000 euros au programme de travail partenarial de l'ADEUS sur la période 2024-2027,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

REÇU À LA PRÉFECTURE
12 DEC. 2023

Le Président.

